

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 15 juillet 2020

Délibération

N° 20.088.1

En exercice 37
Présents 27
Votants 32
Pour 32
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES – SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES

**CRÉATION ET COMPOSITION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES
TRANSFÉRÉES (CLECT)**

Date de la convocation : 09/07/2020

L'an deux mille vingt
Et le 15 juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Viviane TAFANI-ROUQUET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

5 Conseillers communautaires absents représentés : madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Michel SANCHEZ), monsieur Philippe VIDAL (représenté par monsieur Serge BACCOU).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Serge PESCE.

Secrétaire de séance : monsieur Christian SEGUY.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 30/07/2020

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 15 juillet 2020

Création et composition des membres de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des impôts et notamment le IV de l'article 1609 *nonies C* ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et que chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Considérant que tout suppléant ne pourra remplacer que le titulaire issu de la même commune que lui ;

Considérant que peuvent participer aux travaux de la CLECT, avec voix consultative, toutes personnalités, voire un ou plusieurs agents de l'Etablissement, désignés par le Président de la CLECT, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la commission ;

Considérant qu'il revient aux communes de désigner leurs représentants ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. DÉCIDE de créer une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la Communauté de communes La Domitienne et ses communes membres, pour la durée du mandat.

II. PRÉCISE que la Commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de 8 membres, soit 8 titulaires (un par commune) et 8 suppléants (un par commune), étant précisé que tout suppléant ne pourra remplacer que le titulaire issu de la même commune que lui.

III. INVITE les communes à désigner les Conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

IV. PRÉCISE qu'une fois constituée, la commission élit son président et un vice-président parmi ses membres.

V. AUTORISE la participation, avec voix consultative, de personnalités extérieures ou intérieures à la Communauté de communes, ainsi que celle des agents de l'Etablissement désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la CLECT.

VI. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

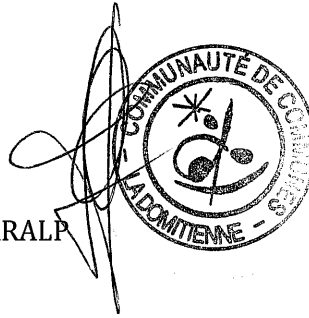
VII. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

VIII. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 30/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200715-DELIB_20_08

REÇU EN PREFECTURE

le 30/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200715-DELIB_20_08